

INFORMATION ETUDE DU SOIR

Une étude du soir payante est possible pour votre enfant de 16h45 à 17h30 ou de 16h45 à 18h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cette étude est surveillée et non dirigée. Cela étant, ce n'est pas une garderie, les élèves doivent travailler en silence pendant cette heure d'étude.

Ce papier est à remettre **à la Vie Scolaire.**

Si vous souhaitez que votre enfant reste à l'étude du soir, cochez les cases correspondantes :

		LUNDI	MARDI	JEUDI VENDREDI
16H45-17H30				
16H45-18H00				

Nom et prénom : _____ Classe : _____

Signature: